

# ACTUALITÉ

## Dépanneur

### MOT DU PRÉSIDENT



**MICHEL GADBOIS**  
Président de l'AQDA

## LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE : IL FAUT UNE POLITIQUE CLAIRE POUR LES DÉPANNEURS

Si on était en campagne électorale fédérale, notre demande serait simple : baissez les frais des cartes de crédit. Mais au Québec, le gouvernement est responsable pour 90 % de la réglementation qui étouffe nos entrepreneurs. Pourtant, il est possible de simplifier et rationaliser la gestion des licences, des permis et autres droits. Il est clair que l'appareil gouvernemental n'est pas conscient de l'effet dévastateur depuis 15 ans de l'enchevêtrement de tous les ministères qui pignent dans nos poches.

Un chiffre qui illustre clairement cette surenchère des 48 droits et permis nécessaires pour opérer un dépanneur : depuis 2003, l'IPC (Indice des prix à la consommation) a augmenté de 12 % vs le coût de tous les permis que charge le Québec, qui lui a augmenté de 133 %.

Alors, notre demande est claire de tous les partis qui s'appêtent à demander notre vote : pour chaque augmentation de charge, compensez-nous avec l'équivalent en bénéfice.

Si le gouvernement se demande comment nous compenser, le choix est facile : nous sommes vos partenaires dans la vente de loterie, dans les ventes de la SAQ Alimentation, dans la récupération des contenants avec Recyc-Québec, dans le paiement de nos frais d'emballage avec Éco-Entreprises Québec, etc.

Rappelons aux politiciens qui se lancent bientôt en campagne électorale que nous rapportons 4 milliards \$ aux gouvernements chaque année et que pour chaque 1 \$ que nous mettons dans nos poches, nous en avons déjà donné 18 \$ à l'État.

Les 7 000 dépanneurs du Québec parlent chaque jour à 2,5 millions de clients. Durant les élections, il faudra leur dire d'appuyer les candidats qui s'engageront à mettre fin à cette surenchère de coûts qui finissent par fermer les portes de leur dépanneur de quartier.



## INSPECTABAC DES VICTOIRES GRÂCE À L'ARRÊT JORDAN

Depuis quelque temps, on entend parler de causes juridiques qui ont réussi à mettre fin aux procédures légales et aux diverses accusations en invoquant une décision des plus hauts tribunaux.

Il s'agit en fait de l'arrêt Jordan, une décision de la Cour suprême du Canada qui limite la durée des poursuites judiciaires à 18 mois dans les cours provinciales. Des délais dépassant ces durées sont présumés déraisonnables et violent le droit des accusés.

Récemment, une cause d'accusation de vente de tabac à un mineur fut abandonnée par la cour sur la base qu'elle excédait les 18 mois stipulés par l'arrêt Jordan. Il est donc maintenant possible d'y recourir. Vérifiez attentivement la date de l'avis d'infraction. Si elle excède 18 mois, vous pouvez invoquer l'arrêt Jordan pour mettre fin aux procédures.



## RAPPEL : DÉCLARATION DES SALAIRES 2017 AVANT LE 15 MARS 2018

ATTENTION À LA PÉNALITÉ POUR LES RETARDS

25\$ PAR JOUR D'INTÉRÊT

5% DE LA COTISATION ANNUELLE

MAXIMUM 2 500\$

Exemple du calcul des pénalités pour les déclarations des salaires en retard :

RÉCEPTION DE LA DÉCLARATION DES SALAIRES  
NOMBRE DE JOURS DE RETARD  
MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

26 MARS  
12 JOURS  
5 000 \$

NOMBRE DE JOURS DE RETARD

5 % DE LA COTISATION ANNUELLE

MONTANT MAXIMAL

25 \$ X 12 JOURS = 300 \$

5 000 \$ X 5 % = 250 \$

2 500 \$

Dans cet exemple, une pénalité de 250 \$ sera facturée sur l'Avis de cotisation de l'employeur.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)



## LE SOUPER GALA DE L'AQDA 2018 SE TIENDRA LE 17 SEPTEMBRE PROCHAIN

Prenez note que le Souper annuel de l'AQDA se tiendra le 17 septembre prochain. Des détails suivront sous peu. En attendant, réservez cette date à votre agenda !



### L'AQDA RENCONTRE FRANÇOIS BONNARDEL

En janvier dernier, l'AQDA a rencontré François Bonnardel, député de Granby de la CAQ, afin de lui présenter les demandes de l'industrie en prévision de la campagne électorale qui se tiendra plus tard cette année.

Sur la photo, François Bonnardel, député de Granby, est entouré de Michel Gadbois, président de l'AQDA et de Christiane St-Aubin, directrice générale de l'AQDA.



### HAUSSES DE TAXES FÉDÉRALES SUR LE TABAC : PAS 1\$ LA CARTOUCHE, MAIS BIEN 2,29\$ DE PLUS!

Lors du récent budget fédéral déposé le 27 février dernier, le ministre des Finances, Bill Morneau, a annoncé une hausse de la taxe d'accise sur le tabac de l'ordre d'un dollar la cartouche de cigarettes, nouvelle qui a été rapportée ainsi par l'ensemble des médias en général. Sauf qu'en lisant les petits caractères, on réalise qu'il s'agit en partie d'une hausse rétroactive faisant en sorte que **celle-ci se traduit par une hausse tangible de 2,29\$ la cartouche** et non pas 1\$.

La situation est un peu compliquée à comprendre mais voici :

Lors de la dernière hausse de taxe fédérale en 2014, le gouvernement conservateur avait annoncé son intention de hausser la taxe à nouveau en 2019 par un pourcentage équivalent à l'inflation entre 2014 et 2019.

Le gouvernement Trudeau a, pour sa part, décidé de devancer la date d'un an, soit en 2018, ce qui totalise une hausse de 1,29\$ en tenant compte de l'inflation depuis 2014, auquel montant il ajoute 1\$, ce qui totalise 2,29\$.

De plus, il a décrété qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et pour toutes les années subséquentes, la taxe sur le tabac fédérale sera augmentée au même rythme que l'inflation.

Avec cette dernière mesure, le prix moyen de la cartouche de cigarette vient d'atteindre un nouveau record au pays, soit 140\$ au Manitoba.

Cette situation est fort regrettable car il revient alors aux détaillants d'expliquer aux clients confus et désespérés pourquoi leur cartouche augmente davantage que ce à quoi ils s'attendent.

Par ailleurs, cette hausse de taxe significative engendre des inconvénients directs pour les détaillants qui doivent désormais consacrer une part beaucoup plus grande de leurs liquidités financières -- soit plusieurs milliers de dollars -- simplement pour garder en magasin un stock de cartouche de tabac. Cela bien sûr en plus d'avoir eu à répertorier tout leur inventaire le 28 février, avant l'ouverture des portes, afin de calculer les sommes dues à Revenu Canada sous forme de taxes d'accises impayées. Et ne parlons pas de l'effet de cette hausse sur la contrebande de tabac !

#### MEMBRES FOURNISSEURS NATIONAUX

Il nous fait plaisir de vous présenter des membres fournisseurs nationaux qui appuient financièrement votre association en 2018. Nous les remercions pour leur soutien.



#### MEMBRES FOURNISSEURS DU QUÉBEC

Ces fournisseurs du Québec ont renouvelé leur adhésion à l'AQDA pour 2018. Nous les remercions chaleureusement pour leur soutien continu.



L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DU QUÉBEC



PAS ENCORE MEMBRE DE L'AQDA?

Faites-le dès maintenant : [www.acda-aqda.ca/devenez-membre](http://www.acda-aqda.ca/devenez-membre)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DÉPANNÉURS EN ALIMENTATION

Tél : 514 695-8284 | Sans frais : 1 888 995-8284

[www.acda-aqda.ca](http://www.acda-aqda.ca) | [info@aqda.ca](mailto:info@aqda.ca)



[www.we-expect-id.ca](http://www.we-expect-id.ca)